



COMMUNICATION

N° 37 – AVRIL 2018

Commune de Rodemack

LE MOT DU MAIRE

MANIFESTATIONS A VENIR

06 Avril :
SPECTACLE
Catt'Mômes
(Foyer)

14 Avril :
REPRESENTATION
Les Z'Allumés
(Foyer)

14 et 15 Avril :
MARCHE AUX VINS DES
PLUS BEAUX VILLAGES DE
France
(Citadelle)

04 Mai :
CIRQUE MAGIC SHOW
(Espace théâtre devant
Dojo)

06 Mai :
MARCHE AUX FLEURS
Syndicat d'Initiative
(Village)

02 et 03 Juin :
SOLEX TOUR
Syndicat d'Initiative
(Village)



HORAIRES OUVERTURE :

LUNDI : 8h45-12h / 13h-16h

MARDI : 8h45-12h / 14h-19h

MERCREDI : 8h45-12h / 13h-17h

JEUDI : 8h45-12h / 13h-17h

VENDREDI/ 8h45-12h / 13h-17h

Chères Rodemackoises, chers Rodemackois,

Ce 23 Mars 2018, j'ai réceptionné un courrier du directeur académique de l'Education Nationale, M. Antoine CHALEIX, qui me demande d'informer les parents de l'objet de cette lettre :

« Par délibération en date du 11 décembre 2017 vous avez opté pour que les écoles de votre commune fonctionnent à compter de la rentrée 2018 à raison de 24 heures par semaine réparties sur 4 jours. A l'examen de votre demande, il apparaît que votre commune dispose actuellement d'un transport scolaire organisé par la Région Grand Est. Cette instance m'a informé de son accord pour une adaptation du circuit du transport scolaire de votre commune pour la rentrée 2018. En conséquence, compte-tenu de cet accord et de l'avis favorable du conseil d'écoles, je vous informe que, conformément à l'article D521-12 du Code de l'Education, j'autorise cette organisation dérogatoire du temps scolaire pour les écoles de votre commune et valide les horaires proposés ci-joints pour une durée maximum de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2018. »

Je suis satisfait et soulagé de par son contenu ; satisfait car sa décision induit la poursuite du schéma communautaire : périscolaire les jours de classe et extrascolaire les mercredis.

Soulagé car le transport scolaire GRATUIT est pérennisé tant pour les élèves de Faulbach-Semming fréquentant les écoles maternelle et élémentaire que pour les enfants de la Commune toute entière fréquentant le périscolaire.

La fin de la gratuité de ce transport aurait signifié de grosses difficultés pour le budget communal et une augmentation inéluctable des impôts locaux.

Aussi, je veux ici remercier très sincèrement les parents et les enseignants qui nous ont soutenu dans cette démarche de retour aux 4 jours de classe car seule cette solution permettait de maintenir tous les services acquis depuis de nombreuses années au bénéfice des enfants de la Commune, tout en respectant les personnes qui ont exprimé un avis contraire.

Mes remerciements vont également vers les élus, enseignants et parents d'élèves des Communes de Basse-Rentgen, Evrange, Hagen, qui ont accepté nos propositions d'horaires, nous permettant à la fois une plage horaire de 3h30 le matin, une fin des cours à 16h30 et le maintien du circuit de bus.

Pour nous, élus, il ne s'agissait pas d'exprimer notre avis personnel, mais de choisir un compromis acceptable pour le plus grand nombre.

Votre Maire, Gérard GUERDER





COMMUNICATION

N° 37 – AVRIL 2018

Commune de Rodemack

LE MOT DU MAIRE

MANIFESTATIONS A VENIR

06 Avril :
SPECTACLE
Catt'Mômes
(Foyer)

14 Avril :
REPRESENTATION
Les Z'Allumés
(Foyer)

14 et 15 Avril :
MARCHE AUX VINS DES
PLUS BEAUX VILLAGES DE
France
(Citadelle)

04 Mai :
CIRQUE MAGIC SHOW
(Espace théâtre devant
Dojo)

06 Mai :
MARCHE AUX FLEURS
Syndicat d'Initiative
(Village)

02 et 03 Juin :
SOLEX TOUR
Syndicat d'Initiative
(Village)



HORAIRES OUVERTURE :

LUNDI : 8h45-12h / 13h-16h

MARDI : 8h45-12h / 14h-19h

MERCREDI : 8h45-12h / 13h-17h

JEUDI : 8h45-12h / 13h-17h

VENDREDI/ 8h45-12h / 13h-17h

RAPPELS :

Chères Rodemackoises, chers Rodemackois,

Le Stationnement étant interdit sur les trottoirs aux abords de l'école maternelle (peinture jaune), je vous invite à vous garer dans la rue adjacente pour permettre le passage des enfants sur les trottoirs en toute sécurité.

Si votre stationnement oblige l'enfant à passer sur la route, vous serez responsables en cas d'accident.

Les poubelles sont mises gratuitement à disposition des habitants ; leur ramassage est effectué tous les vendredis matin. La réglementation exige qu'elles soient stockées dans un endroit privé et clos dès le vendredi soir.

Or trop de poubelles restent des semaines entières sur le domaine public, au mépris de l'hygiène et des voisins.

Aussi nous vous rappelons cette règle fondamentale de vie collective.

Je compte sur vous vous.

Gérard GUERDER,
Maire de RODEMACK

